

La perruque en Angleterre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 45

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans une vente organisée à Vevey, en faveur des orgues de Ste-Claire, on remarquait, parmi les objets mis aux enchères, un beau coq blanc, de race vaudoise, âgé de cinq mois, robuste et très galant, enfermé dans une caisse à treillis.

Voici quelle était sa plainte :

A la Chièssaz, je vis le jour...
On fut pour moi tout plein d'amour,
Mais... pour un orgue, à Ste-Claire,
On m'enferma dans cette affaire.
Kikeriki... Kikeriko!

Je fus le coq de mon village,
J'y sus cueillir plus d'un suffrage.
Mais aujourd'hui... quel sort fatal!
Kikeriki... Kikeriko!
Je prends du noir; je deviens fou.
Pitié, Messieurs, pour ma misère...
Je chanterai pour Ste-Claire.
Mais pour chanter sans trop d'émotion,
Ouvrez ma boîte, achetez-moi!
Kikeriki... Si c'est ainsi,
Je vous dirai trois fois : *Merci!*

Industrie des étrangers.

L'industrie des étrangers suit une marche progressive dans le district d'Orbe. Le Grand-Hôtel de Vallorbes, avec ses 150 chambres, a reçu de nombreux étrangers qui viennent dans cette localité faire bonne chère, respirer l'air pur de la montagne et faire des excursions à la Vallée de Joux, au Mont-d'Or et à la Dent de Vaulion.

L'année dernière, malgré la saison pluvieuse, l'affluence a été considérable à Ballaigues. Dans la première quinzaine d'août, en comptant Bressonnaz, qui, quoique sur le territoire de Lignerolles, a toutes ses relations avec Ballaigues, poste, téléphone, télégraphes, voitures, etc., on comptait près de 650 étrangers, dont 50 à Bressonnaz.

Il est à remarquer que le nombre des Anglais diminue; ce sont les Français, particulièrement les Parisiens, qui sont les habitués de ces stations. Des personnes du grand commerce et de la haute finance viennent passer la belle saison dans le Grand-Hôtel de l'Aubépine à Ballaigues.

Le nombre des personnes qui séjournent dans la contrée, pendant les mois d'été, sans avoir recours aux hôtels et pensions, tend également à augmenter; aussi les appartements sont-ils très recherchés à ce moment-là.

A Lignerolles, la penson Petermann a aussi sa bonne part d'étrangers pendant la belle saison. Il en est de même à Lapraz et à Vaulion.

Ce que dit la tabatière.

Le nombre des priseurs a considérablement diminué, nous semble-t-il, depuis quinze à vingt ans. Autrefois, on ne rencontrait que des gens vous offrant gentiment une prise; aujourd'hui, huit personnes sur dix ont le cigare à la bouche et vous présentent leur étui bondé de demi-grandsons.

Cependant, il est encore bien des gens — les vieux surtout — qui sont restés fidèles à leur chère tabatière, dont ils hument avec délices le contenu. Ce sont ces priseurs fervents qui ont inspiré, dans le temps, à l'abbé de Latteignat, de joyeux couplets, bien connus de nos grand-mères, et qui ne manquent certes pas d'esprit. — En voici quelques-uns :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

J'en ai du fin et du râpé;
Ce n'est pas pour ton fêchu né.
J'ai du bon tabac, etc.

Un noble héritier de gentilhomme
Recueille tout seul un fief blasonné;
Il dit à son frère puiné:
Sois abbé, je suis ton aîné.
J'ai du bon tabac, etc.

Un vieil usurier, expert en affaires,
Auquel, par besoin, on est amené,
A l'emprunteur infortuné,
Dit, après l'avoir ruiné:
J'ai du bon tabac, etc.

Juges, avocats, entr'ouvrant leur serre,
Au pauvre plaideur, par eux rançonné,
Après avoir pateliné,
Disent, le procès terminé:
J'ai du bon tabac, etc.

F. Robert, du Locle, a publié dans ses *Souvenirs* ces spirituelles réflexions sur la tabatière :

« La tabatière, dit-il, est un des nombreux anneaux de la chaîne qui lie les hommes entre eux.

Parfois, elle remplit l'office d'un baromètre. Sortie violemment de la poche et tenue longtemps dans les mains avant d'y introduire l'index et le ponce, — la prise aspirée bruyamment, — indiquent l'orage (contrariété, colère concentrée).

Etant tenue dans la main, si on la caresse en lui faisant faire mollement quelques mouvements de rotation, c'est *calme plat, beau fixe* (contentement, béatitude).

Elle sert aussi de thermomètre.

Lorsqu'un homme vous présente fréquemment sa tabatière pendant la conversation, cela indique un *fort degré de chaleur*. Cet homme a de l'estime pour vous ou veut le faire croire, ou bien encore il veut vous persuader d'une chose dont vous n'êtes pas bien convaincu.

Un homme ayant l'habitude de vous donner régulièrement une prise, et qui cesse tout à coup, sans motif apparent, de vous l'offrir, indique le *froid*. Cet homme a une haine secrète contre vous; il faut vous en méfier.

Sur le *comptoir* de plusieurs cafés de Paris, on voyait autrefois une énorme tabatière, dite *omnibus*, et pouvant contenir une bonne demi-livre de tabac, quelquefois plus. Les habitués allaient y puiser sans se gêner, et lorsque le cafetier remarquait chez lui un nouveau visage, il allait lui-même, cérémonieusement, lui offrir une prise de l'*omnibus*, en l'assurant qu'il pouvait en disposer à son gré.

C'était un moyen comme un autre d'attirer la pratique.

La perruque en Angleterre.

Un incident s'est produit, dans le courant de l'été dernier, à Londres, pendant l'une des audiences du Tribunal du Banc-de-la-Reine, qui pourrait bien avoir pour conséquence de transformer le costume des magistrats anglais. Il faisait une chaleur accablante, et, sous leurs perruques, les juges étouffaient littéralement. Tout à coup, le lord-chief-justice, lord Russel de Killowen, retira la sienne, disant à ses conseillers : « Décidément, je n'y tiens plus; imitez-moi si vous voulez! » Et les journaux anglais ajoutent que le lord-chief-justice ôta même sa toge.

Il paraît que le fait est sans précédent. Jamais, depuis trois siècles, un juge anglais ne siègea sans perruque. Il y a à Londres une collection de portraits où toute l'histoire de cette coiffure est écrite. Eh bien! depuis 1627, époque à laquelle remontent les plus anciens de ces portraits, on voit que tous les lords-chief-justice, tous les chanceliers de l'Echiquier, tous les présidents de la Chambre des Communes, toutes les illustrations du Banc-de-la-Reine ont leur auguste chef surmonté et encadré de l'imposante perruque.

Et voilà que lord Russel de Killowen a rompu avec cette tradition séculaire. On fait observer qu'il a admis que la perruque était un accessoire aussi incommode que ridicule; que, par conséquent, il serait temps de la supprimer. Du moment que le magistrat n'a la garde pas immuablement, qu'elle ne fait plus partie intégrante de son costume, qu'il l'enlève suivant son gré, autant s'en débarrasser complètement.

C'est ce qui, d'ailleurs, a été fait déjà dans un pays placé sous la domination de l'Angleterre: le

Canada. Les juges canadiens ne portent plus perruque. Et ils rendent tout aussi bien la justice.

Mais, si leur exemple est suivi en Angleterre, que diront les fabricants de perruques? C'est toute une industrie menacée. Un de mes confrères, M. Thiébault-Sisson, a visité, dans le dédale de petites rues qui avoisinent le Palais-de-Justice de Londres, une boutique où on ne vendait pas autre chose que des perruques. Elles étaient placées sous des globes, comme dans un Musée. Au sommet de l'édifice, majestueuse, déroulant en anneaux démesurés, d'une savante et noble ordonnance, l'opulente toison de ses cheveux de femme, la perruque d'il y a deux siècles trônait. Au-dessous d'elle, tous les spécimens du dix-huitième siècle, dans leur variété infinie; puis les types du dix-neuvième siècle, alignant, en une comique enfilade, leurs sèches et rigides bouclettes de crins.

Le magasin a pour enseigne : « Fabrique de perruques pour l'église, la cour et le barreau »; une mention figure au-dessous, portant : « Maison fondée en 1726, brevetée par lettres royales en 1822 ».

C'est là que M. Thiébault-Sisson apprit que depuis cette dernière date, — 1822, — la plupart des perruques sont faites en crin de cheval; auparavant, elles étaient exclusivement confectionnées avec des cheveux.

L'aspect des perruques ainsi faites était plus artistique, leurs courtes frisettes avaient plus de moelleux, mais elles coûtaient beaucoup plus cher, et, d'autre part, elles étaient d'une lourdeur accablante, non-seulement par leur propre poids, mais à cause de l'énorme quantité de pommade dont il était nécessaire d'user pour donner la consistance nécessaire.

Il y avait encore, avec la perruque en cheveux, un autre inconvénient : c'est que l'intermédiaire du coiffeur était obligatoire une fois au moins par semaine, surtout par les temps humides. Le cheveu s'amollissait, se débandait. Il fallait le refrisier. Avec la perruque de crin, rien de pareil. Les bouclettes sont frisées de telle façon qu'il suffit, une fois tous les six mois, d'un coup de peigne pour leur rendre la souplesse et la forme voulues.

Aussi les perruques en cheveux ne sont-elles plus aujourd'hui qu'un souvenir historique.

(Petit Parisien)

La véritable signification du cri « Hurrah »

Une revue, les *Grenzboten*, est partie dernièrement en guerre contre cet usage de terminer les toasts par ce cri barbare : « Hurrah ». Que signifient, en effet, ces hurrah répétés en l'honneur de tel ou tel personnage princier? Autrefois on criait *vivat*, *hoch*, contenant un souhait de bonne santé et de prospérité. Hurrah, au contraire, est un cri de stimulation, c'est un cri de guerre et d'assaut et si celui auquel on adresse ces hurrah, avait la moindre idée de linguistique, il se dirait : « Allons, bon, toute la bande d'invités va bondir par dessus les tables et se précipiter sur moi. »

La *Berliner Zeitung* a trouvé dans un livre du général prussien Wille une explication de l'origine du mot « hurrah », si volontiers employé maintenant par l'empereur. Hurrah est l'impératif du verbe turc *uranah*, qui signifie tuer. Hurrah veut donc dire : « Tuez-le ! » Jadis, lorsque le padischah passait en revue ses janissaires, ces derniers poussaient ce cri de hurrah en songeant aux futurs massacres de leurs ennemis. Plus tard, les Russes adoptèrent ce cri de guerre et l'importèrent dans les armées allemandes en 1813.

On conçoit combien cette interjection est déplacée à la fin d'un toast, puisque hurrah est juste le contraire de *vivat* ou de *hoch* et qu'il n'est guère aimable d'inviter les convives à tomber sur leur hôte au cri de « Tuez-le ! »

L'oncello Antoine et lo villo fusi.

Tel est le titre d'un article patois écrit par M. Clément, pour le *Conteur*, il y a plus de 27 ans. Il nous a été très souvent demandé par des lecteurs ou des abonnés, mais nous avons eu le regret de ne pouvoir leur envoyer le numéro qui le contient, celui-ci étant épuisé depuis longtemps. Une nouvelle demande que nous venons de recevoir nous décide à reproduire ce morceau, qui est d'ailleurs très amusant :